

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

1 DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE NON-BATI POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'accorder un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, pour sa part intercommunale et sur une durée de 5 ans, afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 DOSSIER RETIRÉ - ACTUALISATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Monsieur le Président retire ce point de l'examen des points à l'ordre du jour.

3 FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - RÉPARTITION DU REVERSEMENT 2022

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2022 à La Roche-sur-Yon-Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA FERRIÈRE - TRANSFORMATION DU PÔLE CULTUREL EN HÔTEL DE VILLE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Ferrière un fonds de concours pour un montant de 668 445,00 €, au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour la transformation du pôle culturel en Hôtel de Ville (641 576,00 € enveloppe de base et 26 869,00 € additionnelle).

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE FOUGERÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ROSES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Pacte Fiscal et Financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 30 000,00 € au titre de son enveloppe de base pour des travaux d'aménagement de la Rue des Roses.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF - AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE AIRE DE LOISIRS DES NOUETTES (PHASE 1)

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours de 100 000,00 € au titre de son enveloppe de base pour les travaux d'aménagement de la future aire de loisirs des Nouettes (Phase 1).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 ACCEPTATION DU MODE DE RÈGLEMENT EN ANCV COUPONS SPORTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le coupon sport est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler les adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût.

Compte tenu de la demande croissante des usagers, il est proposé au Conseil d'autoriser les ANCV coupons sports comme mode de paiement pour les activités correspondantes proposées par l'Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Fourniture d'équipements de sécurité informatique et prestations de services associées - Avenant n° 1
- Fourniture, installation, configuration et maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs - Avenant n° 2

Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Avenants aux lots n° 1, 3, 4, 5 et 6.

- Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour l'audit de fins de contrats et mise en place du nouveau mode de gestion de l'assainissement - Avenant n°1.

- Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux Roses

- Aménagement du site et du centre Beautour - Avenants aux lots n° 4, 7, et 8.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 GESTION PAR VOIE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de lancer une procédure de concession de services, sous forme de délégation de service public comme mode de gestion et d'animation des pépinières d'entreprises. La procédure du choix du candidat arrivant à son terme, il est proposé au Conseil de retenir la société ORYON en qualité de délégataire du service public pour la gestion et l'animation des pépinières de La Roche-sur-Yon Agglomération à compter du 1^{er} novembre 2022, pour une durée de 3 ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

10 TARIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Lors du transfert des zones d'activités économiques (ZAE) des communes à La Roche-sur-Yon Agglomération en 2010 et en 2017, des prix de commercialisation ont été fixés. Le contexte a évolué fortement avec une augmentation des prix de marché, une accélération des demandes d'entreprises couplée à une raréfaction du foncier. Il convient donc de réviser la tarification des ZAE afin de poursuivre un développement harmonieux du territoire.

Typologie ZAE	ZAE concernées	Prix de vente catalogue 2022 MINI (€ HT/m ²)	Prix de vente catalogue 2022 MAXI (€ HT/m ²)	Nouveaux tarifs (€ HT/m ²)
PROXIMITÉ 1	Le Chaillot, les Landes Blanches, les Mollaires, la Martinière, Bois Imbert	13.83 €	17.09 €	18 €
PROXIMITÉ 2	Saint Eloi, la Grolle, la Garlière, îlot artisanal Jardin d'Affaires Sud	19.33 €	25 €	25 €
DEVELOPPEMENT	La Tignonnière, les Jaulnières, Belle Place 1 et 2, Artipôle, la Landette de Venansault, la Landette Villeneuve, les Ajoncs Ouest	13.83 €	27.46 €	35 €
RAYONNEMENT	La Malboire Technocampus, l'Horbetoux	37.13 €	44 €	45 €
	Parc Eco 85, la Landette des Clouzeaux, Jardin d'Affaires Nord et Sud (hors îlot artisanal), les Ajoncs Est	21.36 €	35.60€	40 €

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Madame Joëlle Delamure.

11 CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - ADOPTION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2021

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes rendus financiers 2021 des zones d'activités économiques gérées par ORYON sous le régime de la concession.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) 2022-2025

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif d'accompagnement pour le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Le PLIE est piloté par La Roche-sur-Yon Agglomération depuis 2015 et est co-financé par les fonds sociaux européens. Le protocole d'accord signé par l'Agglomération, le Département et l'Etat précise les missions, le territoire d'intervention, les publics et les orientations du PLIE.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2022-2025 et d'autoriser sa signature.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT POUR L'ACHAT DE PASS NUMÉRIQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec la Ville et le CCAS, est lauréate d'un appel à projet de l'Etat (ANCT) pour le déploiement du Pass numérique. L'Etat co-finance ainsi à 50% le montant des chèquiers distribués aux publics les plus fragiles pour accéder à des formations de prise en main des outils numériques. Ce cofinancement a fait l'objet d'une convention de subventionnement du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil de signer un avenant à la convention pour prolonger le délai et assurer ainsi le cofinancement de l'ANCT jusqu'à la fin de la distribution des Pass numériques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 RESTAURATION DE L'OEUVRE " LES ANIMAUX DE LA PLACE-SCULPTURES EN MOUVEMENT " IMPLANTÉES PLACE NAPOLÉON - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature du marché relatif à la restauration de l'œuvre " Les Animaux de la Place " sculptures en mouvement implantées Place Napoléon à La Roche-sur-Yon.

Au regard des droits d'exclusivité détenus sur l'œuvre, ainsi que de la nécessité de performances artistiques et techniques pour travailler sur l'œuvre, il est proposé au Conseil de conclure un marché public avec La Compagnie La Machine sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique. Pour les quatre bassins, le montant du marché s'élève à 967 498,23 € HT soit 1 160 997,88 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 CONVENTION D'APPLICATION DU VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2021-2027

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La convention d'application concerne le financement et le suivi du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI) du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 pour le département de la Vendée. Cette dernière prendra fin le 31 décembre 2029.

Le CPER, volet Vendée, représente un cout total de 2.258 M € pour l'Agglomération répartie sur les 4 opérations suivantes:

- Rénovation thermique des bâtiments du CUD : 1. 250 000 €
- Construction de la salle omnisport : 750 000 €
- Réseau régional numérique-data center : 53 000 €

- Equipement de recherche Cyclo'Eautron : 205 000 €
Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Madame Françoise Raynaud.

16 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À PROXINNOV

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne la filière d'excellence robotique afin de soutenir le développement économique sur le territoire. Ainsi, une subvention de 30 000 € a été accordée à l'association ProxinnoV lors du vote du budget primitif 2022 afin de structurer et d'animer cette filière. ProxinnoV vient de définir le programme stratégique 2025 visant à développer l'intervention de l'association à destination des entreprises. ProxinnoV a sollicité une subvention complémentaire de 70 000 euros pour l'année 2022 afin d'engager la mise en œuvre de cette ambition 2025. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette subvention complémentaire.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17 APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2022-2027 DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Conformément à la loi n°2015-992 DU 17 août 2015 relative à la transition énergétique et pour la croissance verte (TEPCV) La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le PCAET a pour objet de décliner, à l'échelle locale, une stratégie de lutte face au changement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : réduction de la consommation d'énergie, réduction de la production de gaz à effet de serre, réduction des polluants atmosphériques, développement des énergies renouvelables, adaptation du territoire face au changement climatique pour le rendre plus résilient.

Il est proposé au Conseil d'approuver le PCAET de La Roche-sur-Yon Agglomération tel que présenté en annexe.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

39 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Michelle Grellier, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

18 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - AVIS SUR LE RAPPORT 2021 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS).

Ce rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion. Il est proposé au Conseil de formuler son avis sur ce rapport.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

40 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

19 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - AVIS SUR LE RAPPORT 2021 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

L'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité compétente dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est proposé au Conseil de formuler son avis sur le rapport présenté par le Président pour l'année 2021.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 ACCUEIL DU PUBLIC, GESTION DES FLUX ET ENTRETIEN DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre de sa compétence déchets ménagers exploite six déchèteries sur son territoire.

Les missions d'accueil du public, de gestion des flux et d'entretien des sites sont actuellement réalisées par un prestataire dans le cadre d'un marché public. Le marché actuel de gestion arrive à échéance à la date du 31 décembre 2022.

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché à BRANGEON Services (49620 Mauges-sur-Loire), sur la base d'un montant non contractuel de 997 194,00 € HT (montant annuel prévisionnel issu du détail quantitatif estimatif).

Il est proposé au Conseil prendre acte de de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature du marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21 FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERRÉES AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES, PAPIERS ET VERRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ménagers. La collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire se décompose en 4 flux principaux : les ordures ménagères, les emballages, les papiers et le verre. En raison des spécificités de certains quartiers, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé d'implanter des colonnes enterrées. Ce sont déjà 203 colonnes enterrées qui sont en service sur le territoire.

Ce marché nouveau est prévu pour l'implantation de nouveaux programmes d'aménagement. Dans un souci d'homogénéité l'ensemble des programmes existants sont exclus du périmètre de ce marché.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché à ASTECH (68190 Ensisheim) pour son offre de base, d'un montant de 122 094,60 € HT (montant non contractuel issu de la simulation de commandes utilisée pour comparer les offres).

Il est proposé au Conseil prendre acte de de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature du marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22 CONVENTION DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION DES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU PLUVIALE DU LOTISSEMENT LA MOLLERIE À MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil communautaire est appelé à approuver les termes de la convention de transfert des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale, au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la construction du lotissement La Mollerie à Mouilleron-le-Captif.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23 CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la décentralisation du stationnement payant s'applique depuis le 1er janvier 2018. Depuis cette date, les amendes de police pour insuffisance ou non paiement du stationnement sont remplacées par les Forfaits Post-Stationnement (FPS).

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'Agglomération afin de déterminer les modalités et conditions de répartition des produits FPS, déduction faite des coûts de mise en œuvre.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX - COMMUNE DE FOUGERÉ

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Les élus de l'Agglomération souhaitent poursuivre leur politique forte en faveur des modes de déplacements doux dans la continuité de l'application du Plan Global des Déplacements 2016-2025.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 14 décembre 2021 a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de Fougeré sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération de 30 230 € pour l'aménagement doux sécurisé du hameau des Cerisiers et rue de la Forêt. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette participation.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX - COMMUNE DE LA FERRIÈRE

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Les élus de l'Agglomération souhaitent poursuivre leur politique forte en faveur des modes de déplacements doux dans la continuité de l'application du Plan Global des Déplacements 2016-2025.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 14 décembre 2021 a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de La Ferrière sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de 92 265 € l'Agglomération de pour l'aménagement cyclable sécurisé du centre bourg de la commune. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette participation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention permettant de valoriser et soutenir l'ensemble des services dédiés aux familles. Elle est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les communes et l'Agglomération à l'échelle du territoire intercommunal. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary, Madame Martine Chantecaille.